



SNUipp-FSU 23

SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE
des Instituteurs, Professeurs d'écoles et PEGC
Section de la CREUSE

542 - Maison des Associations et des Syndicats
Immeuble de Braconne
23000 - GUERET
Téléphone : 05 55 41 04 81
E-mail : snu23@snuipp.fr

Rythmes scolaires :

Le CDEN, à l'unanimité, demande la réécriture du décret sur les rythmes scolaires !!!

Depuis l'annonce de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, le SNUipp-FSU 23 porte la demande d'un Comité Départemental de l'Education Nationale spécifique à partir d'un état des lieux départemental issu de la consultation des conseils d'école, pour mettre en débat cette réforme, sans tabou, y compris en intégrant la possibilité pour notre département d'être dans un régime dérogatoire comme il l'est depuis 20 ans.

Malgré nos nombreuses sollicitations à Madame la Préfète et à Madame le Directeur Académique, aucune instance n'a pour l'heure permis de réunir l'ensemble des acteurs de cette réforme (collectivités locales, parents, enseignants, services de l'État...). Pire, les deux tiers des membres du CDEN ont demandé la tenue de ce CDEN spécifique comme le prévoit le règlement intérieur. Celui-ci n'a toujours pas été convoqué. Le secrétaire général de la Préfecture le justifie pour des raisons formelles qui ne s'appuient sur aucun règlement. Tout est fait pour empêcher un réel débat sur cette question. En cela, la Creuse est sans doute un des rares départements de France à ne pas associer et mettre en synergie l'ensemble des acteurs et partenaires pour essayer d'anticiper les problèmes qui ne manquent pas de se faire jour. Le SNUipp-FSU 23 avait demandé d'inscrire la question des rythmes scolaires à l'ordre du jour du CDEN convoqué par le Conseil Général le 29 mai : cet ajout a été refusé.

Malgré tout, face à cette politique de l'autruche, le SNUipp-FSU 23 a mis en garde le CDEN sur les difficultés qui vont être rencontrées et a fait remonter divers dysfonctionnements liés de près ou de loin à la réforme :

- ♦ nombre d'écoles ne dispenseront plus l'enseignement du savoir-nager puisque l'attribution des créneaux de piscine, notamment sur le bassin de Guéret, ne permettent pas à certaines écoles de pouvoir s'y rendre sur les horaires scolaires. Même les écoles de Guéret voient leurs créneaux se réduire considérablement, de près de 3 trimestres en moins sur une scolarité primaire.
- ♦ Il en est de même pour les gymnases sur la ville de Guéret où certaines écoles passent de 5h15 de créneaux gymnase à 1h30.
- ♦ Des temps de transport des élèves sont excessivement longs et risquent de donner lieu à des temps de transport/garderie plus longs que le temps de classe sur la demi-journée du mercredi matin !!!
- ♦ Le Conseil Général rencontre de nombreuses difficultés pour expérimenter de nouveaux horaires sur le secteur de collège d'A-hun car toute tentative pour diminuer la journée des élèves du primaire se solderait par l'augmentation de la durée de la journée des collégiens.
- ♦ La charge sur les familles, malgré l'engagement du Conseil Général de maintenir une prise en charge à 85% du coût des transports, va mécaniquement augmenter de 25% pour un service rendu aux élèves qui sera pour la plupart inchangé...

Le SNUipp-FSU 23 a présenté un vœu qui a reçu **un avis favorable unanime**, toutes organisations syndicales confondues (le SNUipp-FSU23 et l'UNSA 23 sont représentées), des parents d'élèves de la FCPE, des représentants des maires et du Conseil Général, toutes tendances confondues.

Le CDEN demande au Ministre la réécriture du décret sur les rythmes scolaires

Le Conseil Départemental de l'Éducation Nationale a ainsi demandé à travers ce vœu la réécriture du décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 afin d'y introduire notamment :

- ♦ des possibilités de dérogation sur le nombre de demi-journées (de 8 à 10).
- ♦ la primauté du conseil d'école pour garantir une organisation adaptée aux réalités locales.
- ♦ le financement par le budget de l'Etat de la réforme afin de garantir une certaine équité sur le territoire national

Le CDEN demande aux représentants de l'Etat dans le département de transmettre ce vœu au Ministre de l'Education Nationale et attend de sa part une réponse favorable afin que puisse être garantie sur le territoire départemental une certaine équité de l'offre éducative.

Ce vœu du CDEN doit pouvoir servir de point d'appui aux nombreux avis des conseils d'école et aux nombreuses communes qui se voient dans l'impossibilité technique ou financière de mettre en place des activités péri-éducatives de qualité et/ou qui, compte tenu des temps excessifs de transport considèrent la réforme en l'état comme inadaptée au territoire creusois.

Il serait inconcevable que le Ministère n'écoute pas un avis formulé **unaniment** par la communauté éducative d'un département à la ruralité affirmée, si petit soit-il... Les Creusois ne peuvent être les dindons de cette réforme avec un coût par élève sans doute le plus élevé de France, une mise en œuvre des plus compliquées, sans aucune compensation particulière de l'Etat.

Si le Ministre restait sourd à cette demande, nous serions alors fondés à penser que cette réforme risque plus de mettre à mal le tissu scolaire que de répondre à l'intérêt des élèves.

A Guéret, le 31 mai 2013

Contacts :

SNUipp-FSU23 : 05.55.41.04.81

Fabrice Couégnas : 06.74.19.39.72